

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

**PROJET DE RÈGLEMENT 05-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-2022 ET LE
RÈGLEMENT 12-2021 ÉTABLISSANT LES TARIFS DU CAMPING DES BOIS ET
BERGES**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 04-2022 pour modifier les tarifs des emplacements du camping des Bois et Berges;

ATTENDU que les articles 244.1 et 244.4 de la Loi sur la fiscalité municipale permettent aux municipalités de prévoir par règlement que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2022 par Monsieur Maxime Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maxime Tremblay et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le tableau de l'article 2 est remplacé par le tableau suivant :

	Haute saison* 23 juin au 4 septembre	Basse saison* 12 Mai au 22 juin et 5 septembre au 9 octobre
Sites de camping	1 nuit	7 nuits**
3 services	42,00 \$	252,00 \$
2 services	39,00 \$	234,00 \$
Terrain 30 et 31 (2 services)	33,00 \$	198,00 \$
1 service	36,50 \$	219,00 \$
Aucun service	33,00 \$	198,00 \$
Yourite	1 nuit	Réservation 2 nuits (- 10%)
Prix de base (1 ou 2 adultes et enfants) / nuit	130,00 \$	Réservation 3 nuits (- 15%)
Tente Glamp	1 nuit	Réservation 4 nuits et plus (- 20%)
Prix de base (1 ou 2 adultes et enfants) / nuit	115,00 \$	

Forfait		Taxes inc.	Terrains 30 et 31
Printemps (12 mai au 25 juin 2023)		750,00 \$	600,00 \$
Vacances (25 juin au 6 août 2023)		1 275,00 \$	1 125,00 \$
Automne (6 août au 17 septembre 2023)		750,00 \$	600,00 \$
Couleurs (17 septembre au 9 octobre 2023)		350,00 \$	300,00 \$
Hiver (l'équipement doit être débrancher de tout les services à partir de la fin du forfait automne et doit être rebrancher à la date de début du forfait printemps. Des frais de 15,00\$ par jour seront applicable pour les branchements avant cette date) Pour avoir accès à ce forfait vous devez minimalement prendre le forfait automne et le forfait printemps de l'année suivante		195,69 \$	225,00 \$

Pour les forfaits (sauf hiver) 2 services -10%, 1 services -15%, 0 services -25%
Forfait : Acompte de 25% obligatoire à la réservation non-remboursable

Location autres		Taxes inc.
Cabanon camping	100,02 \$	115,00 \$

***taxes incluses**

Ces tarifs sont sujets à changement sans préavis

Accompte de 15 % obligatoire à la réservation non-remboursable

**** Tarifs 7 nuits non applicable durant les vacances de la construction**

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À VAL-BRILLANT CE 4 OCTOBRE 2022

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2022

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

MAIRE

GREF.-TRES.